



CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, le douze février à 20 h 38, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Bernard RIGAULT, Maire.

Etaient présents : M. Daniel LEROY, Mme Nicolle RADENNE, M. Claude HOUET, Mme Hélène BLONDEEL, M. Laurent ROUDAUT, Adjoint au Maire, M. Jean-Pierre BRETON, M. Gérard MOMON, Mme Frédérique ALCOVER, Mme Claudine RUSMANN, M. Hervé AIGUIER, Mme Alexandra ROQUE, Mme Sophie ESTEVES, M. Christophe LASSARRE, Mme Agnès WEHRLE, M. Anthony GRATACOS, Conseillers Municipaux,

Absents représentés : Mme Brigitte LE GARNEC (pouvoir à M. Daniel LEROY), Mme Marie-Hélène ABRIAL (pouvoir à M. Laurent ROUDAUT), Mme Nathalie GUÉNOT (pouvoir à M. Claude HOUET), M. BERTHEUX (pouvoir à M. GRATACOS).

Absents : M. Jean-Jacques PERRIN, M. Benoît DUCATILLON, Mme Véronique LUYCKFASSEL.

Date d'affichage de la convocation : 05/02/2016

Date d'affichage du compte rendu : 22/02/2016

Nombre de conseillers en exercice : 23 – **Présents** : 16 – **Votants** : 20 – **Absents** : 3

Secrétaire de séance : JP BRETON

M. le Maire ouvre la séance, remercie les membres présents et donne lecture des pouvoirs. Après que le secrétaire de séance, M. BRETON ait été désigné et que le compte rendu de la séance précédente ait été approuvé à l'unanimité, M. le Maire propose au Conseil une modification de l'ordre du jour, à savoir :

-Délégation au SMAEP pour des travaux de défense incendie et de renouvellement de canalisations au titre de la Dotation de l'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Approuvé à l'unanimité, M. le Maire remercie le Conseil et précise que cette délibération sera exposée durant la séance.

M. le Maire donne la parole à M. LEROY, Adjoint au Maire chargé des finances, assisté de Mme Betty JOSEPHINE, responsable du service finances.

1 – REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2015

M. LEROY informe l'assemblée que le budget sera présenté à « deux voix ». En effet, il présentera la partie fonctionnement et M. AIGUIER, conseiller municipal, présentera la partie investissement.

M. LEROY explique que le compte de gestion n'a pas été transmis par le percepteur, il convient de pratiquer une reprise anticipée des résultats 2015 avant le vote du budget. Aussi, il ne sera pas possible de voter le compte administratif et le compte de gestion comme habituellement mais que la réglementation prévoit ce cas de figure.

Il ajoute que lorsque la Trésorerie aura transmis le compte de gestion vérifié et validé par rapport au compte administratif tenu par l'ordonnateur, les deux documents pourront être votés, probablement, lors du prochain Conseil Municipal, en mars. Enfin, M. LEROY informe que cette année, il sera question d'un budget de prudence et que dans le contexte actuel, il ne peut pas en être autrement.

En attendant, il présente les résultats 2015 :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report 2014	457 002,03		0,00	1 181 041,06	457 002,03	1 181 041,06
Opérations 2015	2 362 492,82	2 750 688,02	3 493 552,27	4 407 114,59	5 856 045,09	7 157 802,61
Totaux	2 819 494,85	2 750 688,02	3 493 552,27	5 588 155,65	6 313 047,12	8 338 843,67
Résultats de clôture		-68 806,83		2 094 603,38		2 025 796,55
Restes à réaliser	1 304 135,85	401 028,00	0,00	0,00	1 304 135,85	401 028,00
Totaux cumulés	4 123 630,70	3 151 716,02	0,00	2 094 603,38	1 304 135,85	2 426 824,55
Résultats provisoires		-971 914,68		2 094 603,38		1 122 688,70

Le Président de l'opposition demande la parole afin de préciser qu'il remercie la municipalité de sa présentation habituelle et du compte administratif concomitant avec le budget car c'est une bonne pratique que de montrer les dépenses passées. En revanche, il regrette qu'il n'y ait pas de présentation thématique pour, selon lui, une bonne analyse ; d'autant que la commission communale des finances ne se réunit qu'une fois par an.

M. LEROY répond que, depuis plusieurs années, le compte administratif est présenté au Conseil Municipal. M. le Maire ajoute qu'il est dommage que M. le Président de l'opposition n'ait pas été présent à la commission communale des finances alors qu'il avait été convié. En effet, le détail qu'il réclame était présenté lors de cette commission à tous les membres.

LEROY propose l'affectation du résultat en investissement et en fonctionnement :

Le Président de l'opposition précise qu'il réitère sa remarque sur la bonne pratique de la municipalité quant à sa présentation conjointe du réalisé et du budget à venir. Toutefois, il précise que le groupe de l'opposition ne donnera pas quitus à la municipalité et qu'il s'abstiendra.

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **POUR** : 17
- **CONTRE** : 0
- **ABSTENTIONS** : 3 (Mme WEHRLE, M. BERTHEUX, M. GRATACOS)

- **ACCEPTE** de pratiquer une reprise anticipée des résultats 2015 avant le vote du budget,
- **DÉCIDE** d'affecter le résultat de la façon suivante :

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Report déficit d'investissement	68 806,83	
Excédent de fonctionnement capitalisé		971 914,68
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Report Excédent de fonctionnement		1 122 688,70

2 – TAUX DES TAXES COMMUNALES 2016

M. LEROY indique que le taux des taxes communales est maintenu à l'identique comme depuis plusieurs années.

Le président de l'opposition ne comprend pas que le taux des taxes soit voté avant le vote du budget. Il précise qu'à ce titre, les taux de la commune sont supérieurs aux taux de communes de mêmes strates.

M. LEROY répond que cette pratique est tout à fait légale et qu'il convient de voter les taux en tout premier lieu pour ensuite pouvoir établir un budget. Cette procédure permet de calculer les recettes du budget avant d'afficher les dépenses.

M. le Maire ajoute qu'il s'agit là d'une logique. Il informe l'assemblée qu'en raison des baisses de dotations, des compétences transférées aux communes sans les compensations financières, bon nombre de communes, toutes sensibilités confondues, ont augmenté leurs taux communaux.

Le Président de l'opposition ajoute que son groupe votera contre.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **POUR** : 17

- **CONTRE** : 3 (Mme WEHRLE, M. BERTHEUX, M. GRATACOS)

- **ABSTENTIONS**: 0

-**VOTE** le taux des taxes communales pour 2016 de la façon suivante :

Taxes	Taux 2015	Taux 2016
Taxe d'Habitation (TH)	21,94%	21,94%
Taxe Foncier Bâti (TFB)	17,47%	17,47%
Taxe Foncier Non Bâti (TFNB)	82,75%	82,75%

3 – BUDGET COMMUNAL 2016

Préambule au budget de fonctionnement :

M. LEROY présente un tableau rappelant les diverses dotations dont la collectivité a été privée, la DGF abaissée de 73 000€ et l'écrêtement de 12 000€, les amendes liées au prélèvement au titre de la Loi SRU pour un montant de 38 000€.

Aussi, il ajoute le coût de la dématérialisation des pièces comptables et les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) d'un total de 92 000€. Au total, la collectivité a perdu 215 000€ en 2015.

La prévision 2016 au budget de fonctionnement et ses incidences sur le budget, pour ces mêmes catégories et compte-tenu du contexte économique actuel, est de - 200 000€.

M. LEROY ajoute que, par ailleurs, la situation de la commune dans l'intercommunalité, et notamment suite au démantèlement dont cette dernière fait l'objet, amène à dire : Quid des 291 000€ que la collectivité devait se voir financer ? La Dotation de Solidarité Communautaire (175 000€), la contribution du SDIS (41 000€), le remboursement de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France (CCPMF) pour l'entretien de la Zone d'activités (75 000€)... Incertitudes pour l'avenir à ce jour, mais, en tout état de cause, une certitude c'est un total de 706 000€ de dépenses supplémentaires et de recettes en moins sur deux ans.

Le Président de l'opposition réagit à l'annonce des 706 000€ en moins sur le budget communal. N'ayant pas intégré le fait que les montants présentés concernent une période de deux années, cette précision lui est reformulée. Le Président de l'opposition acquiesce.

M. LEROY ajoute que tout cela, est sans préjuger de ce que sera la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et le renforcement de la contribution au redressement des comptes pour 2017.

A l'appui d'une diapositive, M. LEROY présente donc le budget communal de fonctionnement chapitre par chapitre qui, dans le contexte actuel, a pu être équilibré sans recours à l'emprunt, sans augmentation du taux des taxes, mais en différant certains programmes d'investissement qui seront présentés ultérieurement.

Le Président de l'opposition demande si l'aide de l'État est incluse dans le montant des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) affiché. Il est répondu par la négative et précisé que le montant de l'aide s'élève à environ 30 000€.

M. le Maire souhaite ajouter qu'en effet, la commune prendrait des risques avec toutes ces incertitudes.

4 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Conjointement à la présentation du BP 2016, M. LEROY aborde les subventions aux associations et rappelle que ce dossier a été vu par la Commission des Finances. Il précise que l'ensemble des présidents d'associations a été reçu avec Mme LE GARNEC, Adjointe au Maire à l'animation et M. MOMON, Conseiller Municipal. Il ajoute que la plupart des subventions sont en accord avec les demandes formulées.

A l'appui du diaporama, il présente et commente les subventions une à une et apporte les explications selon les principales variations.

Il précise que les subventions seront versées fin juin, début juillet sauf pour la Fête Médiévale qui en aura besoin avant puisqu'elle se déroule en mai 2016.

Vu l'exposé de M. LEROY sur l'attribution des subventions aux diverses associations de la commune,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur la base de 16 votants (Mme LE GARNEC, M. ROUDAUT, M. LASSARRE et M. BERTHEUX ne souhaitant pas participer au vote du fait de leur statut de président associatif)

- **POUR** : 16
- **CONTRE** : 0
- **ABSTENTION** : 0

- **RAPPELLE** que les crédits sont votés au budget de l'exercice,
- **ACCORDE** les subventions suivantes aux associations :

Moussy Loisirs et Culture	
Section	Subvention 2016
Bibliothèque	1 550€
Centre artisanal	500€
Comité des Fêtes	2 000€
Compagnons de Muncy	0€
Fête Médiévale	10 000€
Jardiniers de Moussy	0€
Ecole de Musique	14 000€
Soleil d'Or	3 000€
Bureau MLC	650€
Sous-Total	31 700€

Espoir Sportif de Moussy	
Section	Subvention 2016
Badminton	200€
Danse	900€
Football	3 150€
Gymnastique	900€
Tennis	700€
Tennis de table	0€
Compagnie d'Arc	450€
Vélo club	1 000€
Judo	2 500€
Karaté	500€
Marcheurs de Moussy	200€
Rico's Family	0€
Yoga	500€
Bureau ESM	1 376€
Sous-Total	12 376€

Autres Associations	
Associations	Subvention 2016
APC	3 750€
Anciens Combattants	400€
Festival des Anciens	200€
OCCE Primaire	0€
Provisions	574€
Sous-Total	4 924€

Total Général	49 000€
----------------------	----------------

-DIT que les subventions seront versées à chaque section au mois de juin, sauf pour la fête Médiévale, en mars.

La parole est donnée à M. AIGUIER, Conseiller Municipal assisté de Mme JOSÉPHINE, responsable du service finances et de Mme ANNE en charge de la Résidence Séniors en ce qui concerne le budget annexe.

Préambule au budget d'investissement :

M. AIGUIER réitère cette notion de budget de prudence comme M. LEROY l'a annoncé en introduction.

A l'appui du diaporama listant les différents apports fonciers pour la construction de logements sociaux et dans le cadre du respect du quota des 25%, M. AIGUIER annonce le montant total soit 815 000€ (d'après l'estimation des domaines pour le prix des terrains) pour les rues des Anémones, des Aubépines, des Roseaux et de l'avenue du Moulin.

M. le Maire rappelle que la municipalité a toujours eu l'habitude de prévoir dans un projet de lotissement, un lot dédié aux logements sociaux. Aujourd'hui, la commune est dans l'application « pure et dure » de la Loi, l'obligeant à mettre à disposition ses terrains pour l'euro symbolique.

M. AIGUIER ajoute qu'au même titre que pour le fonctionnement, les questionnements sur le démantèlement de l'Intercommunalité pèsent sur l'investissement 2016 notamment : le fonctionnement de la future crèche intercommunale, la question de l'assainissement et la taxe sur les ordures ménagères.

De plus, les conséquences sur le PLU « attaqué » représentent une dépense de 8 000€, mais des recettes au titre de la Taxe d'Aménagement reportées pour un montant évalué à plus 2 000 000€.
M. le Maire précise que l'attaque du PLU a eu des incidences sur le retard d'implantation d'entreprises et sur l'emploi.

Le Président de l'opposition ne comprend pas qu'un lien soit fait entre l'attaque du PLU et la taxe d'aménagement. Par ailleurs, il demande à voir les factures d'avocat, il fera une réponse écrite en ce sens. Il informe le Conseil qu'il a fait appel hier et affirme que le jugement en première instance est annulé. Il considère injuste de le rendre responsable du coût en question et informe qu'il n'a « attaqué » que les projets de méthanisation et de compostage.

M. le Maire lui rétorque qu'on voit bien qu'en attaquant l'ensemble du PLU, l'opposition n'a pas mesuré les conséquences de son action.

M. AIGUIER répond que ces remarques ont été notées.

M. le Maire prend acte de l'information donnée ce soir par le président de l'opposition concernant le dépôt de l'appel sur le PLU et rappelle que celui-ci n'est pas suspensif. M. GRATACOS affirme le contraire.

M. le Maire s'étonne que le Président de l'opposition ne comprenne pas ces liens alors qu'ils sont évidents : des entreprises attendent des années pour s'implanter à Moussy le Neuf et le recours du PLU a créé des incertitudes. Par conséquent, les entreprises ont différé leur implantation avec un impact sur l'emploi.

M. le Président de l'opposition ne saisit pas ce qui aurait empêché les entreprises à s'implanter. Il ajoute que si la commune avait souhaité discuter, il aurait retiré son recours au départ. Par ailleurs il précise que le groupe a voté le projet de ZAC.

M. AIGUIER reprend le cours de la séance et informe que la commune n'est désormais plus éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour 2016. En effet, son potentiel financier par rapport à la population DGF est de 1 320 € alors qu'il ne doit pas être supérieur à 1298€. En conséquence, les trois dossiers suivants : vidéo-protection (68 007€), accessibilité mairie (253 600€) et aménagement et accessibilité de la rue de l'Église (20 059 €) seront rejetés.

M. AIGUIER informe l'assemblée que le choix de la municipalité, dans ce contexte fort incertain opte pour une année budgétaire dite « Blanche ». Cette décision implique le report de deux principaux programmes d'investissement qui sont : l'accessibilité mairie pour 900 000€ et le remplacement du Foyer Rural « Bonnardel » pour 1 400 000€.

M. le Maire dénonce les applications immédiates de l'État dans le domaine des amendes ou de suppressions de dotations diverses, par contre celui-ci est largement en retard sur le reversement de la TVA aux collectivités de deux ou trois ans.

M. le Maire précise que les investissements sont reportés mais les études seront tout de même menées de façon à ce qu'en 2017 ces investissements puissent se réaliser si possible.

M. AIGUIER reprend la parole et présente le profil d'extinction de la dette.

Enfin, après avoir exposé toutes ces réalités financières et incertitudes sur l'avenir, M. AIGUIER présente, ligne par ligne, la partie investissement du budget 2016.

La présentation globale du BP 2016 tant en fonctionnement qu'en investissement étant fini, M. AIGUIER rappelle le budget général et propose au conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **POUR** : 17

- **CONTRE** : 3 (Mme WEHRLE, M. BERTHEUX, M. GRATACOS)

- **ABSTENTION** : 0

-VOTE le budget 2016 en investissement par opération et en fonctionnement par chapitre de la manière suivante :

	BP 2016	
	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	5 134 296,70€	5 134 296,70€
INVESTISSEMENT	2 981 297,47€	2 981 297,47€
TOTAL	8 115 594,17€	8 115 594,17€

Économies réalisées sur le BP 2015

M. AIGUIER, Conseiller Municipal poursuit sa présentation et rappelle au Conseil l'instauration en mars 2013 d'une prime à la performance collective à l'attention du personnel communal pour sa participation à l'effort collectif avec pour objectif 1% d'économie sur les dépenses de fonctionnement.

A ce titre, la Commission des Finances en charge de vérifier la réalisation de l'objectif annuel a pu constater sur l'exercice 2015, 87 165€ d'économie directe sur le chapitre 011. A noter que l'implication s'est aussi portée sur des renégociations de contrats voire l'exécution de travaux réalisés en régie tout en maintenant la qualité de service.

En conséquence, M. AIGUIER propose au Conseil d'acter le versement de la prime au taux maximum soit 300€ par agent ce qui représente un total de 15 000€. Pour 2016, il est proposé de reconduire l'objectif de 1%.

Le Conseil Municipal acte et accepte cette décision.

M. AIGUIER profite de l'occasion qui lui est donnée pour remercier l'ensemble du personnel communal de son implication et au-delà des économies réalisées, l'état d'esprit qui en résulte et qui génère une implication personnelle et collective à la vie de la collectivité.

M. le Maire se félicite de cette implication et adresse ses remerciements à l'ensemble du personnel. Le Conseil acte à l'unanimité.

M. AIGUIER continue à présenter le budget annexe dédié à la Résidence Séniors Autonomes assisté de Mme ANNE, responsable du CCAS et Directrice de la Résidence.

5 – BUDGET ANNEXE 2016 – RÉSIDENCE SÉNIORS AUTONOMES

M. AIGUIER présente le budget de la Résidence Séniors Autonomes, par chapitre, ligne par ligne.

Section de fonctionnement

Chapitre	Désignation	BP 2016	
		Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	30 540€	
012	Charges de personnel	26 130€	
65	Charges de gestion courante	168 300€	
70	Produits des services		6 000€
74	Dotations & subventions		7 490€

75	Produits de gestion courante		211 480€
		224 970€	224 970€

Section d'investissement

		DEPENSES	RECETTES
165	Dépôts et cautionnements	17 540€	17 540€
	TOTAL	17 540€	17 540€

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **POUR** : 17
- **CONTRE** : 3 (Mme WEHRLE, M. BERTHEUX, M. GRATACOS)
- **ABSTENTION** : 0

-**VOTE** le budget annexe de la Résidence Séniors Autonomes comme indiqué ci-dessus.

M. le Maire ajoute qu'actuellement un appartement est vacant suite à un désistement. Une réunion du groupe de travail est prévue la semaine prochaine pour l'attribuer. Aujourd'hui, la quasi-totalité des résidents a intégré leur appartement, deux locataires doivent encore emménager dans les prochains jours. Une liste d'attente est donc mise en œuvre et garantira un fonctionnement à taux plein.

6 – CARTE D'ACHAT PUBLIC

M. AIGUIER rappelle que la carte d'achat public est un moyen de paiement mis en place par délibération du Conseil Municipal du 20 décembre 2013 et modifiée le 6 février 2015. Afin de répondre à des impératifs de règlement des commerçants, notamment au marché du samedi, il est proposé de modifier le plafond de 2.500€ à 5.000€ par mois pour les mêmes motifs, car le dispositif est de plus en plus plébiscité par les commerçants.

Après, les explications données, il est proposé de passer au vote,

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **POUR** : 20
- **CONTRE** : 0
- **ABSTENTION** : 0

-**ACTE** la modification du plafond de 2 500€ à 5 000€ par mois, soit 60 000€ par an.

La parole est donnée à M. HOUET, Adjoint au Maire chargé des travaux, de la voirie, des réseaux et bâtiments.

7 – ATTRIBUTIONS MARCHÉS PUBLICS

- **Travaux de voirie**

M. HOUET informe que le 30 Décembre 2015, la commune a lancé une consultation pour la requalification de voirie, dans le cadre d'un marché à bons de commande. Il précise que la date

limite de remise des offres était le 29/01/2016 et que 2 entreprises ont remis une offre : le marché se composant d'un seul lot « Voirie ».

Il informe que pour ce marché, 4 chantiers types ont été présentés :

-Aménagement de la rue Lamaze, de la rue Cambacérès Sud, de la rue Cambacérès Nord, Petites opérations. L'analyse porte sur la somme de ces 4 chantiers types.

M. HOUET présente les tableaux correspondants aux différentes entreprises ayant postulé pour ce marché et précise que le 11 février 2016, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie et a émis un avis favorable pour l'entreprise ENERGIE TP.

Avant de proposer au Conseil de délibérer M. HOUET informe que le Conseil Départemental a alloué 450 000€ de participation à cette opération au titre de sa compétence pour un budget initial de 1 200 000€

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **POUR** : 20
- **CONTRE** : 0
- **ABSTENTION** : 0

-RETIENT l'offre de la société ENERGIE TP pour un montant HT de 587 114,00€.

- **Entretien des espaces verts**

M. HOUET informe que le 13 janvier 2016, la commune a lancé une consultation pour l'entretien des espaces verts, à procédure adaptée. Il précise que la date limite de remise des offres était le 4 février 2016 et que 9 entreprises ont remis une offre.

Le marché se composant de cinq lots.

Lot 1 - Abords du quartier d'activités de la Barogne et parc de la Fontaine des Bries et ses abords

Lot 2 - Entrées de pays Sud, lotissement du Moulin des Rieux et RD 26

Lot 3 - Entrée Est, Ecole, CLSH, Parc, Abords des équipements sportifs de plein air de l'Érable, lotissement de la Fessine et résidence de l'étang

Lot 4 - Terrain d'honneur engazonné

Lot 5 - Entretien des chemins (marché à bons de commande)

A l'appui du diaporama, M. HOUET présente les tableaux correspondants lot par lot et l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offre.

Concernant le lot 4, le Président de l'opposition demande la parole et fait lecture d'un courrier écrit par M. BERTHEUX, Conseiller Municipal de l'opposition. Ce dernier donne son opinion quant aux travaux réalisés par la société LOISELEUR sur le terrain de football, il n'y a pas de questions.

M. HOUET propose au Conseil de se prononcer lot par lot :

LOT 1 :

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- POUR** : 20
- CONTRE** : 0
- ABSTENTION** : 0

-RETIENT pour le lot 1, l'offre de la société JARDIPARC pour un montant de 48 912€ TTC.

LOT 2 :

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

-POUR : 20
-CONTRE : 0
-ABSTENTION : 0

-RETIENT pour le lot 2, l'offre de la société JARDIPARC pour un montant de 18 960 € TTC.

LOT 3 :

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

-POUR : 20
-CONTRE : 0
-ABSTENTION : 0

-RETIENT pour le lot 3, l'offre de la société ROSENTHAL pour un montant de 95 858 € TTC.

LOT 4 :

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

-POUR : 15
-CONTRE : 5 (M. ROUDAUT, Mme ABRIAL, Mme WEHRLE, M. BERTHEUX, M. GRATACOS)
-ABSTENTION : 0

-RETIENT pour le lot 4, l'offre de la société LOISELEUR pour un montant de 16 406,40€ TTC avec les trois options (décompactage, 10m² placage embut et roulage).

LOT 5

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

-POUR : 20
-CONTRE : 0
-ABSTENTION : 0

-RETIENT pour le lot 5, l'offre de la société ROSENTHAL pour ce marché à bons de commande d'un montant de 10 000€ TTC maximum.

M. HOUET, Adjoint au Maire chargé des travaux, de la voirie, des réseaux et bâtiments poursuit son intervention et aborde la délibération ayant l'objet d'une modification actée par le Conseil.

8 – DÉLÉGATION DU SMAEP POUR DES TRAVAUX DE DÉFENSE INCENDIE AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

M. HOUET expose que le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (S.M.A.E.P) a besoin d'être sollicité expressément pour conduire des travaux dont la commune a besoin dans le cadre de sa compétence sur la défense incendie et le renforcement de ses canalisations.

A ce titre, et dans le cadre des travaux programmés par le SMAEP sur les rues de la Mothe et Cambacérès, il convient que la commune de Moussy le Neuf confirme au S.M.A.E.P de la Goële le besoin de renforcement et l'extension du réseau d'eau potable pour les rues pré-citées afin de permettre à la commune d'être en conformité avec les normes de défense incendie. Il convient d'autoriser le S.M.A.E.P à demander à l'Etat une subvention au titre de la DETR pour cette opération et d'en faire bénéficier la commune dans le montant de la participation que le syndicat lui demandera et d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec le S.M.A.E.P selon qu'il obtienne ou non la DETR.

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

-POUR : 20
-CONTRE : 0
-ABSTENTION : 0

-AUTORISE M. le Maire à signer une convention avec le S.M.A.E.P.

La parole est donnée à M. ROUDAUT, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme, de l'environnement et du développement durable.

8 – BILAN DES ACQUISITIONS FONCIERES 2015

M. ROUDAUT présente le bilan des acquisitions foncières de l'année 2015. Conformément à l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités, il est nécessaire d'effectuer, tous les ans, un bilan financier des acquisitions et des cessions.

Les opérations suivantes ont été réalisées en 2015 :

Date	Objet	Montant
16/02/2015	Acquisition parcelles ZE131-127-126 rue des Aubépines	12 337,00€
16/02/2015		23 842,66€
29/05/2015	Frais d'éviction parcelles ZE127-126	5 031,00€
06/05/2015	Frais de cession gratuite – Rue des Roseaux	216,00€
06/05/2015	Frais de classement Rues des Roseaux et de l'Alevinier	1 890,00€
30/11/2015	Achat 50% RSA maison commune	338 928,75€
30/11/2015	Frais d'acte RSA maison commune	8 916,81€
		391 162,22€

Le Président de l'opposition s'interroge sur les 216 € pour les frais de cession gratuite. Il est répondu que la cession a en effet été gratuite, mais que l'acte est payant.

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- POUR** : 20
- CONTRE** : 0
- ABSTENTION** : 0

-**APPROUVE** le bilan des acquisitions foncières au titre de l'année 2015.

9 – DÉCLASSEMENT D'UNE PARCELLE DU DOMAINE PUBLIC

M. ROUDAUT présente succinctement la parcelle concernée par la présente opération de déclassement du domaine public. Cette parcelle est située au niveau du 2 rue Cambacérès à proximité immédiate du parking du magasin Intermarché et des cellules commerciales de la Factory. Une fois extraite celle-ci représentera une superficie d'environ 1500 m².

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- POUR** : 20
- CONTRE** : 0
- ABSTENTION** : 0

-**ATTESTE** que le terrain n'est pas affecté à la voirie et son déclassement n'entraînera pas de modification de circulation,

-**DIT** que le projet de déclassement et classement de parcelle et espaces publics est soumis à enquête publique en application des articles R 141-4 à R 141-10 du Code de la Voirie Routière,

-**DECIDE** d'engager une procédure de déclassement du domaine public communal afin que soit identifiée comme telle ladite parcelle ici présentée,

-**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à se faire assister d'un géomètre expert et/ou d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour mener à bien ce dossier,

-**DECIDE** d'engager une enquête publique préalable au déclassement d'une durée de 15 jours consécutifs,

-**CHARGE** M. le Maire ou son représentant de nommer un commissaire enquêteur afin de mener à bien ladite enquête publique,

-**DIT** qu'un dossier d'enquête publique sera consultable en mairie aux heures d'ouvertures de celle-ci,

-**CHARGE** M. le Maire ou son représentant de vérifier la bonne application et tenue de l'enquête publique notamment concernant les règles d'affichage, de publication et la tenue d'un registre d'enquête,

-**CHARGE** M. le Maire ou son représentant d'informer le Conseil Municipal au terme de l'enquête publique.

10 – GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

M. ROUDAUT présente les grandes lignes du rapport d'activités 2014.

- 583 clients
- 13 466 m de réseau (88 % en Polyéthylène, 12 % en acier)
- 15 appels dont 3 pour fuite ou odeur de gaz, 4 pour incidents

Il ajoute que le plan du réseau se précise mais que la vectorisation du cadastre, servant de support aux réseaux n'est toujours pas effectuée sur la commune. Sa finalisation est prévue pour cette année.

M. ROUDAUT indique qu'une convention pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation & l'hébergement d'équipement de télé relevé doit être signée.

Elle consiste en la mise en place d'un nouveau système de comptage automatisé permettant le relevé à distance des consommations de gaz naturel des particuliers et des professionnels.

Les compteurs devront être changés et équipés d'un module radio qui sera connecté à un concentrateur. Une ou deux antennes seront de petite taille environ 1 m, émettant sur une fréquence aux alentours de 150 MHz et d'une puissance de 500 m W. Le site privilégié sera le château d'eau, une convention particulière fixera les modalités d'implantation.

La redevance annuelle couvrira les frais de raccordement et de consommation électrique.

Le conseil acte la signature de la convention et précise que celle-ci sera paraphée par les différents acteurs à savoir : le SMAEP, le délégataire, la commune et GRDF.

11 – COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION

Décision	Intervenant	Objet	Montant TTC
2	MSI 2000	Contrat de maintenance progiciel Docport	720€

12 – DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Au cours de la séance, le Conseil Municipal n'entend pas exercer son droit de préemption sur les parcelles :

- AS 267 – 90 rue Cambacérès (alignement à 6 mètres de l'axe de la voie)
- AW 124, 125, 126, 127, 129, 130 et 131 – 35 rue des Amarantes (alignement de fait)
- AT 308 – 24 rue Lamaze (alignement à 6 mètres de l'axe de la voie)
- AK 218 – 1 rue Bonneret (alignement de fait)

La parole est donnée à M. AIGUIER, Conseiller Municipal, qui présente l'ensemble des marchés passés en 2015 et qui précise que cette liste sera affichée sur le site de la collectivité.

13 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Bilan des marchés publics 2015**

Objet	Date	Attributaire	Montant HT
Marchés de - 4000 €			
Cloche et horloge Eglise	04/02/15	BODET	260
Radar pédagogique	22/10/2015	ELAN CITÉ	398
Réalisation d'un terrain de Tir à l'Arc et son Beursault - Lot 5 Plomberie	16/07/15	SANITHERM	965
Réalisation d'un terrain de Tir à l'Arc et son Beursault - Lot 6 Peinture	16/07/15	TOURET	2 972
Marchés de 4 000 € à 14 999 €			
Agrandissement vestiaire DOJO - Lot E peinture	24/06/15	PLUMARD	4 395
Agrandissement vestiaire DOJO - Lot B Menuiseries extérieures	23/06/15	DURANT	6 267
Fourniture illuminations	01/05/15	BLACHERE	7 667

Evaluation environnement d'urbanisme	16/07/15	ENVIR'EAU	7 750
Entretien Espaces Verts - Lot 5	01/04/15	ROSENTHAL	8 333
Agrandissement vestiaire DOJO - Lot C Plomberie	24/06/15	PLUMARD	8 394
Agrandissement vestiaire DOJO - Lot D Electricité	23/06/15	PORTELEC	10 411
Maitrise d'œuvre et OPC pour ouvrage à bâtiments	22/05/15	DANSETTE	10 936
Entretien Espaces Verts - Lot 4	01/04/15	LOISELEUR	12 374
Missions études et assistance réalisation de la procédure de création de la ZAC du chêne et modification PLU	16/07/15	SYNTHESE ARCHI	14 380
MARCHES de 15 000 € à 49 999 €			
Entretien Espaces Verts - Lot 2	01/04/15	JARDIPARC	16 775
Aménagement Tir à l'Arc - Lot 2	21/05/15	Environnement services	16 782
Réalisation d'un terrain de Tir à l'Arc et son Beursault - Lot 3 Electricité	16/07/15	PORTELEC	17 518
Réalisation d'un terrain de Tir à l'Arc et son Beursault - Lot 4 Menuiserie	16/07/15	DURANT	27 899
Agrandissement vestiaire DOJO - Lot A Maçonnerie	24/06/15	PLUMARD	28 474
Missions études et assistance réalisation de la procédure de création de la ZAC du chêne et modification PLU	16/07/15	SYNTHESE ARCHI	35 250
Entretien Espaces Verts - Lot 1	01/04/15	JARDIPARC	44 910
MARCHES de 50 000 € à 89 999 €			
Réalisation d'un terrain de tir à l'arc et son Beursault - Lot 2 Charpente	16/07/15	FLOUX	54 916
Entretien Espaces Verts - Lot 3	01/04/15	ROSENTHAL	79 678
MARCHES de 90 000 € à 199 999 €			
Réalisation d'un terrain de tir à l'arc et son Beursault - Lot 1 gros œuvre tranche 1	16/07/15	FLOUX	101 848
Aménagement Tir à l'Arc - Lot 1 VRD	21/05/15	EUROVIA IDF	114 390

- **Subvention vestiaires du stade**

M. AIGUIER informe que, par courrier du 9 février 2016, le Député a accordé une subvention de 4 000€. En revanche, la demande est toujours en cours d'instruction auprès du Sénateur.

- **Installation d'une délégation spéciale pour la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France**

M. le Maire informe que depuis le 1^{er} janvier 2016, la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France est née de la fusion de Roissy Porte de France et de Val de France étendue à 17 communes de Seine-et-Marne, en application de la loi MAPTAM.

Différents recours ont été déposés devant les juridictions administratives. A ce jour, le périmètre de Roissy Pays de France, établi à 42 communes du Val d'Oise et de Seine-et-Marne n'est pas remis en cause.

Le Conseil d'État vient de se prononcer sur la question de constitutionnalité relative au nombre de représentants et sa décision est de ne pas transmettre au Conseil Constitutionnel.

Une délégation spéciale a été mise en place :

- **Patrick RENAUD**, (Président Ancienne CA Roissy Porte de France), Président de la délégation spéciale
- **Didier VAILLANT**, (Président ancienne CA Val de France), Vice-Président de la délégation spéciale
- **Hervé TOUGUET** (Maire de Villeparisis)
- **Paul ALLIGNE** (Ancien fonctionnaire des services de l'État)
- **Michel BAJARD** (Ancien fonctionnaire des services de l'État)

M. le Maire conclut par le fait que les pouvoirs de délégation spéciale seront limités aux actes de pure administration conservatoire et urgente.

Pour ce qui concerne la Communauté Plaines et Monts de France qui est réduite à 20 communes, M. le Maire informe que l'exécutif sera installé le 15 février prochain et la mise en place devrait être définitive fin mars. La délégation spéciale sera sollicitée pour traiter les questions de paiements des factures.

Calendrier

Vendredi 19 février : L'ALSH organise un spectacle de fin de sessions des Temps d'Activités Périscolaires au Complexe du Chêne de 13h30 à 16h.

Mercredi 24 février : L'ALSH organise pour tous les enfants, une journée au cirque à Villeneuve la Garenne de 8h 15 à 17h.

Mercredi 2 mars : L'ALSH organise pour tous les enfants, une sortie au musée du kapla (jeux de construction et démonstrations) à Paris de 9h à 14h 30.

Samedi 12 mars : Le club de Judo organise un loto dans la salle de spectacle, à partir de 18h30, tirage du loto à 20h.

Samedi 19 mars : L'EFS organise une collecte de sang de 9h à 13h dans la salle de spectacle du complexe sportif du Chêne.

Dimanche 20 mars : Le Comité des Fêtes organise la représentation d'une pièce de théâtre intitulée « 30 ans célibataire et alors » de 12h à 15h dans la salle de spectacle.

22h42, Le président de l'opposition quitte la séance précipitamment.

Questions du Conseil Municipal

Personne ne souhaitant plus poser de question, M. le Maire clôt la séance, il est 22h45 et propose de faire une petite pause avant la traditionnelle rencontre informelle entre les administrés qui le souhaitent et les élus.

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre BRETON

